



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20230411-DEL-2023-04-36-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

*En exercice* : 29  
*Présent(s)* : 21  
*Absent(s) représenté(s)* : 8  
*Absent(s) non représenté(s)* : /  
*Ne prennent pas part au vote* : /  
*Votants* : 29  
*Date de convocation* : 04 avril 2023  
*Date d'affichage de la convocation* : 04 avril 2023

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 11 avril 2023

#### Délibération n° DEL.2023-04-36

#### **Vœu du Conseil Municipal contre la réforme des retraites**

Le 11 avril 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à AILLOT Sonia. FLEURIER-LEFORT à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu la Constitution de la V<sup>ème</sup> République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ;

Vu la note de synthèse présenté ci-annexée ;

Considérant que le projet de réforme des retraites présentés est socialement injuste ;

Considérant que le projet de réforme des retraites est rejeté par une majorité de français et est un non-sens démocratique ;

Considérant que cette réforme des retraites aura un impact important pour la ville de Saint Germain du Puy, ses agents, ses habitants ;

Considérant qu'au sein de notre collectivité, comme de toutes les collectivités territoriales, un certain nombre de métiers à forte pénibilités entraîne d'ores et déjà des départs à la retraite précoces pour invalidité, ou des absences prolongées ;

Considérant que les collectivités devront donc choisir entre remplacer les agents malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population ;

Considérant la forte mobilisation contre ce projet de réforme,

Considérant la possibilité pour le Conseil Municipal d'émettre des vœux politique sur des sujets nationaux ou internationaux sans qu'ils soient expressément limités aux seules affaires locales,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ÉMET** le vœu que :
  - Le Gouvernement retire sa réforme des retraites ;
  - Le Gouvernement entame une concertation ouverte, sincère et la plus large possible avec les organisations syndicales et les groupes parlementaires dans le but de pérenniser le système de retraite par répartition en sanctuarisant les conquies sociaux des salariés ;
  - Le Gouvernement organise un référendum qui est un droit et aussi un devoir constitutionnel quand il s'agit d'un sujet aussi important sur la vie de notre République.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Josiane MONDON



La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 12 avril 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**